

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 8 juin 2015 à 18 h  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement  
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont  
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. GILLES DEGUIRE**

---

**Étaient aussi présents les employés cadres suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

---

**Nombre de personnes dans la salle : zéro (0)**

---

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

---

**CA15 10 231**

**Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juin 2015, à 18 h.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les avis de convocation signifiés aux membres du conseil d'arrondissement pour la tenue de la séance extraordinaire du 8 juin 2015, à 18 h;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juin 2015, à 18 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

**CA15 10 232**

**Déposer pour consultation le projet de Règlement RGCA13-10-0007-5 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin d'introduire des dispositions relatives aux commerces de consommation d'alcool sur la rue de Charleroi et adopter le règlement.**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé pour consultation le projet de Règlement RGCA13-10-0007-5 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels afin d'introduire des dispositions relatives aux commerces de consommation d'alcool sur la rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1150576005

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente dans la salle.

---

**CA15 10 233**

**Déposer pour consultation le projet de Règlement RGCA13-10-0007-5 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin d'introduire des dispositions relatives aux commerces de consommation d'alcool sur la rue de Charleroi et adopter le règlement.**

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA13-10-0007-5 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin d'introduire des dispositions relatives aux commerces de consommation d'alcool sur la rue de Charleroi a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA13-10-0007-5 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels afin d'introduire des dispositions relatives aux commerces de consommation d'alcool sur la rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1150576005

**CA15 10 234**

**Déposer pour consultation le projet du Règlement R.R.1562.022 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de réviser les dispositions relatives aux plantations et adopter le Règlement R.R.1562.022.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit déposé pour consultation le projet de règlement R.R.1562.022 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de réviser les dispositions relatives aux plantations.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1150576006

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente dans la salle.

---

### **CA15 10 235**

**Déposer pour consultation le projet du Règlement R.R.1562.022 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de réviser les dispositions relatives aux plantations et adopter le Règlement R.R.1562.022.**

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.022 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de réviser les dispositions relatives aux plantations a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.022 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de réviser les dispositions relatives aux plantations.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1150576006

---

À 18 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Gilles DEGUIRE  
Maire d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 août 2015.